

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU n°7***Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes***SEANCE DU 5 OCTOBRE 2015**

Le 5 octobre deux mille quinze,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- absents : 1
- votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2015

PRESENTS : Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Sandra REMILLON, Philippe ROUCOU, Christelle DUVERNAY, Philippe MAYU, Emmanuelle CORMIER, Georges FAVRE, Véronique DANTON, Odile MONTANT

PROCURATION : Jérémy LAVERRIERE à Christelle DUVERNAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe ROUCOU

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est accepté.

DELIBERATIONS

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

- **CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ELABORATION DU PLU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES ET LES COMMUNES (CCPC)**

Monsieur le Maire informe que les communes doivent faire face à leurs obligations en matière de documents d'urbanisme :

01/01/2016 : Lancement de la procédure de révision du POS en PLU

01/01/2017 : Grenellisation du PLU

26/02/2017 : Mise en compatibilité du PLU au SCOT

27/03/2017 : fin de la procédure de révision de POS en PLU

La commune de Vovray-en-Bornes est concernée par ces délais comme 9 autres communes de la CCPC. La CCPC devra elle aussi recourir à un prestataire pour réaliser les annexes sanitaires correspondantes.

Dans un souci de cohérence et d'économie, la CCPC propose de mettre en place entre les communes qui le souhaitent et la CCPC un groupement de commandes pour le recrutement d'une équipe unique en charge de la conformité des documents d'urbanisme et des annexes sanitaires. La CCPC serait coordonnateur et se chargerait du marché de la consultation jusqu'à la notification des marchés.

Pour mettre en place le groupement, il est nécessaire de passer une convention entre tous les futurs membres pour régir les relations entre eux, notamment la question financière.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Le conseil municipal accepte de passer une convention avec la Communauté de Communes pour constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations de services relatif à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme des communes membres du groupement.

- **APPROBATION DE L'AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le dépôt d'un Ad'AP est obligatoire pour tous les Etablissements Recevant du Public qui n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014.

Le conseil municipal prend connaissance de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune et l'approuve et décide de prévoir chaque année, au budget primitif, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité.

Monsieur le Maire explique que le cabinet de M. Sonnerat a élaboré un diagnostic et une estimation des coûts pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments. Il a établi l'agenda des travaux (sur trois ans) qui sera envoyé à la DDT pour approbation, des dérogations seront demandées notamment pour l'accès à la mairie, un accès étant possible sur le côté et non par l'entrée principale.

- OBJET : TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET SUR LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS – POSTE VOVRAY (enfouissement des réseaux Forety)

Monsieur le Maire expose que, par délibération du 11 juin 2013 le conseil municipal a approuvé le projet et voté le financement prévisionnel de l'opération rappelée au décompte en annexe sous forme d'annuités.

Compte-tenu de ces décisions, le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) a mis en œuvre les travaux dans le cadre de son programme 2013.

Les travaux étant terminés, la dépense totale de l'ensemble des opérations y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais généraux du SYANE s'élève à la somme de **94 720.65 euros** et le financement est arrêté comme suit :

Participation du SYANE	48 831.80 euros
TVA récupérable ou non par le SYANE	11 701.84 euros
Quote-part communale	31 428.15 euros
Y compris différentiel de TVA	

Frais généraux **2 758.86 euros**

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie a assuré le financement des travaux restant à la charge de la commune par un emprunt au taux d'intérêt de 3.72%, et un amortissement constant.

Ces caractéristiques d'amortissement résultent des conditions d'emprunt dont a bénéficié le SYANE pour assurer le financement de l'ensemble des travaux du programme d'électricité de l'année.

Compte-tenu de la participation accordée pour l'ensemble des opérations, la commune doit rembourser au Syane la somme de **34 187.01 euros**, dont **31 428.15 euros** remboursables sur annuités et **2 758.86 euros**, correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

Compte-tenu des acomptes versés au titre des frais généraux, soit la somme de **2 494.00 euros** il reste dû la somme de **31 428.15 euros** et de **264.86 euros** au titre des frais généraux.

Le conseil municipal prend acte et approuve le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de **31 693.01 euros**, dont **31 428.15 euros** remboursables sur annuités et **264.86 euros**, correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

Le conseil municipal confirme son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à **31 693.01 euros**, dont **31 428.15 euros** sous forme de 15 annuités, conformément au tableau ci-annexé et **264.86 euros** correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

URBANISME

PC : BRAND Damien : maison individuelle

Le SCOT a élaboré un plan des enveloppes urbaines pour chaque commune. Ce plan doit être mis à jour par les élus.

Un bungalow a été déposé sur un terrain privé, il n'est pas soumis à autorisation s'il est installé pour une durée de 3 mois (habitat temporaire) selon l'article R421-5 du code de l'Urbanisme. Le conseil municipal demande à ce qu'un permis de construire soit déposé si ce délai est dépassé.

Deux logements aidés ont été attribués, un logement est acheté par la mairie, deux logements restent invendus (manque de demandes, augmentation des plafonds du prêt à taux zéro). Monsieur le Maire a pris contact avec l'EPF car un engagement avait été pris auprès de cet établissement. Vu les difficultés rencontrées, l'EPF accepte que les deux logements soient vendus normalement, sans contrainte.

COMMISSIONS

BATIMENTS

Une subvention du conseil départemental a été notifiée pour les travaux de réfection du perron de la mairie d'un montant de 3 100€. Le perron sera réalisé aux normes de l'accessibilité suivant les conseils du cabinet Sonnerat.

VOIRIE

Suite aux travaux d'aires de croisement, le point sera fait avec l'entreprise pour régler les derniers problèmes (sécurisation à Sallanjoux).

Les travaux des Taries commencent cette semaine.

Pour l'enfouissement des réseaux à Rogin, une réunion sera fixée fin octobre.

Emmanuelle Cormier signale un problème de voirie sur la route de Frolet pendant les travaux.

Les poubelles enterrées ont été mises en place au chef-lieu, chez Sallanjoux, Chez Rogin et Au Vernay. Les bacs roulants seront enlevés dès la mise en service des nouvelles installations.

SCOLAIRE

Emmanuelle Cormier rapporte que des problèmes se posent pour certaines familles car le centre de loisirs n'est ouvert qu'une semaine sur les deux pendant les vacances.

Monsieur le Maire rappelle que le centre de loisirs a été initié au mois de juin suite à un courrier de la mairie de Cruseilles informant du manque de places au centre de loisirs de Cruseilles. Il a donc été mis en place pour pallier à ce manque et aider les familles. Le centre de loisirs débute et il évoluera.

Un problème se pose également le mercredi après-midi. Certaines familles ne peuvent pas inscrire leur enfant pour un problème de transport. Sandra Rémillon informe que le coût du transport est très élevé : 495€ par enfant. Pour l'instant, la solution est de covoiturer.

Monsieur le Maire propose que la mairie centralise les demandes et mette les familles en contact. Ceci peut également être valable pour les vacances.

Vu la montée des effectifs (26 enfants à Vovray, 27 au Sappey) ; une rencontre a été organisée entre les maires et les institutrices pour faire le point sur la situation du bâtiment de l'école et rassurer les enseignantes. L'étude de Teractem conclue à un besoin pour les deux communes de 4 classes, voire 5 classes (sur 15 ans). Le CAUE missionné par la CCPC estime le besoin à 5 classes. Les deux maires souhaitent que le projet débute en 2016 car la procédure sera longue (foncier, projet).

Pour l'année prochaine, un bungalow sera déjà nécessaire pour l'ouverture d'une troisième classe, il sera implanté par la CCPC au Sappey.

L'état ne versera la subvention de 50€ par enfant pour la mise en place des rythmes scolaires qu'aux communes mettant en place un PEDT (Projet Educatif Territorial). Monsieur le Maire demande à ce que l'élaboration de ce document soit lancée pour la rentrée prochaine

SOCIAL : Le repas des aînés est organisé le samedi 17 octobre 2015 à l'Observatoire du Salève.

Odile Montant fait le compte-rendu du questionnaire social, quinze réponses ont été données. Odile Montant évoque la réalisation d'un livret d'accueil, Emmanuelle Cormier est d'accord pour que la commission communication s'en occupe en lien avec la commission sociale.

Le cadeau de Noël sera commandé à la Maison du Salève.

La cérémonie du 11 novembre 2015 sera organisée au Sappey, un dépôt de gerbe sera fait à Vovray.

DIVERS

PERSONNEL :

Un point a été fait avec le CDG, la mission locale et les deux communes à propos de Salih Acar (contrat avenir), le bilan est très positif.

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal est d'accord de payer la formation BAFA à Nadège Couty, employée par l'association des Tartifilous pour la cantine, les TAP et la garderie.

Monsieur le Maire rappelle que le nettoyage des bâtiments est réalisé par un agent contractuel, il propose d'ouvrir un poste d'agent technique, les élus approuvent.

Le recensement de la population aura lieu au début d'année, Mme Fabre Karine sera agent recenseur.

DIVERS :

L'association « les Africains des Bornes » demande la mise à disposition de la salle polyvalente pour l'organisation d'une soirée à but caritative. Les élus acceptent de la mettre à disposition à titre gratuit.

Jean Debornes demande s'il est possible de changer le drapeau des AFN, un devis sera demandé.

Une réunion est organisée avec le défenseur du droit (conciliateur) pour résoudre un problème d'assainissement avec un particulier.

Des micro-coupures d'électricité interviennent souvent sur la commune, il conviendra d'en informer EDF.

Les vœux seront fixés le vendredi 22 janvier 2016.

Un baptême républicain aura lieu le 10 octobre 2015.

Sébastien Palou remercie la commune pour le cadeau offert à l'occasion de son mariage (photo offerte lors des mariages dans la commune).

La séance est levée à 22 h.

Le Maire
Xavier BRAND

